



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 07 janvier 2019
affiché ou publié le lundi 07 janvier 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20181220-lmc1H21550H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H21550H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 20 décembre 2018

n° 175-18

Objet : *RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation des travaux de sécurisation de la rue Georges Clémenceau à Challes-les-Eaux*

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin
Cognin	Jean-Pierre Beguin
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de François Blanc à Pierre Hemar - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Driss Bourida

• conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Christiane Boisselon - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - David Dubonnet - Pierre Duperier - Jean-Pierre Fressoiz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Christophe Richel - Florence Vallin-Balas - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 20 décembre 2018

délibération n° 175-18

objet **RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation des travaux de sécurisation de la rue Georges Clémenceau à Challes-les-Eaux**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que Grand Chambéry a approuvé le Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (SD-ADAP) lors du Conseil communautaire du 13 juillet 2016, et notamment le tracé de la ligne Chrono C par la rue Clémenceau à Challes-les-Eaux (arrêts de bus « Barraques » et « Eglise »).

La commune de Challes-les-Eaux a informé Grand Chambéry de son souhait de réaménager et de sécuriser la rue Georges Clémenceau dont elle est gestionnaire. A l'occasion de ces travaux, Grand Chambéry prendra en charge les dépenses liées aux aménagements du haut de la rue Clémenceau (décalage du parking et création du cheminement piéton) nécessaires à la bonne circulation des bus. Le reste des dépenses sera à la charge de la commune de Challes-les-Eaux.

Pour des raisons de cohérence et de bonne conduite de l'opération et conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, il est proposé d'établir une convention constitutive de groupement de commandes entre Grand Chambéry et la commune de Challes-les-Eaux. Dans le cadre de cette convention, la commune de Challes-les-Eaux sera le coordonnateur du groupement et à ce titre aura la qualité d'entité adjudicatrice.

Le montant estimatif global de travaux est estimé à 19 000 € HT :

- 9 500 € HT à la charge de la commune de Challes-les-Eaux,
- 9 500 € HT à la charge de Grand Chambéry.

La participation financière de Grand Chambéry correspond aux travaux des aménagements compris dans la compétence de la Communauté d'agglomération, soit les aménagements nécessaires à l'exploitation et à la circulation des bus urbains.

La répartition financière de l'opération est susceptible de modifications par voie d'avenant en fonction de l'évolution des exigences de Grand Chambéry et/ou de la commune de Challes-les-Eaux.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 €HT, et l'approbation des conventions de groupement de commandes,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n° 123-16 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2016 approuvant le SD-ADAP des services de transports en commun de Chambéry métropole et notamment la liste des arrêts et la programmation de mise en accessibilité des quais bus ciblés comme prioritaires,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention constitutive de groupement de commandes entre Grand Chambéry et la commune de Challes-les-Eaux,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 175-18

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation des travaux de sécurisation de la rue Georges Clémenceau à Challes-les-Eaux

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe : convention groupement de commande challes;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21550H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21550H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019